

**AVENANT DU 17 DECEMBRE 1997 A L'ACCORD DU 29 SEPTEMBRE 1993
RELATIF A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT
DE LA FORMATION EN ALTERNANCE ET DE L'APPRENTISSAGE
AU CREDIT AGRICOLE MUTUEL**

Entre les soussignés :

- La Fédération Nationale du Crédit Agricole,
représentée par M. BOUE,

d'une part,

- Les organisations syndicales ci-après :

. Fédération Générale Agroalimentaire (C.F.D.T.)
représentée par M. HEYMAN

. Fédération des Syndicats Chrétiens des Organismes et Professions de l'Agriculture
(F.S.C.O.P.A. - C.F.T.C.)
représentée par M. GOULLON

. Syndicat National de l'Encadrement du Crédit Agricole (S.N.E.C.A. - C.G.C.)
représenté par M. BELLIARD

. Fédération Nationale C.G.T. des Personnels des Secteurs Financiers (F.N.S.F. - C.G.T.)
représentée par M.

. Fédération Générale des Syndicats de Salariés des Organisations professionnelles
Agricoles et de l'Agriculture (F.G.S.O.A.)
représentée par M. RENVOISE

. Fédération des Employés et Cadres (F.O.)
représentée par M. GARCIA

. Syndicat National Indépendant des Agents du Crédit Agricole Mutuel (S.N.I.A.C.A.M.)
représenté par M. FERRARESE

d'autre part,

TFB
FW
CF
M
CG
He

- Vu notamment :

- l'article 30 de la loi de finances pour 1985 modifié (loi n° 84-1208 du 29 décembre 1984),
- l'accord cadre du 17 décembre 1997 sur la formation professionnelle continue dans les Caisses régionales de Crédit agricole et les organismes adhérant à la Convention collective du Crédit agricole,

il est convenu de modifier et de rédiger ainsi le deuxième alinéa du paragraphe III de l'accord du 29 septembre 1993 susvisé, tel qu'il résulte de l'avenant du 11 janvier 1996.

"Dans l'objectif de favoriser le développement de l'apprentissage, 35 % du 0,4 % sont versés à la section professionnelle visée ci-dessus et sont consacrés à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des centres de formation d'apprentis du Crédit agricole conventionnés par l'Etat ou les régions."

Cette modification s'applique pendant une durée de trois ans.

Fait à Paris, le 17 décembre 1997

Pour la Fédération Nationale du Crédit Agricole :

Pour les organisations syndicales :

C.F.D.T.....

C.F.T.C.....

C.G.C.....

C.G.T.....

F.G.S.O.A.....

F.O.....

S.N.I.A.C.A.M.....